

ANNEXE 10 : Modèle d'attestation de notification de la grille des nuances individuelles détaillant les droits d'accès et de rectification de la nuance politique attribuée par l'administration pour les élections législatives 2024



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ELECTIONS LEGISLATIVES 2024
NOTIFICATION
DE LA GRILLE DE NUANCE**

Je, soussigné(e).....,

- déclare avoir eu, à l'occasion du dépôt de déclaration de candidature aux élections législatives, communication de la grille des nuances politiques individuelles applicables à cette élection ;
- reconnais avoir été informé(e), par la même occasion, que :
 1. en application des articles 6 et 31 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la nuance politique attribuée aux candidats par l'administration est enregistrée dans deux traitements de données automatisés autorisés par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 sous les appellations « Application Élection » et « Répertoire national des élus », ;
 2. le droit d'accès au classement qui est affecté à chaque candidat et le cas échéant de rectification de ce classement s'exerce directement par le candidat concerné auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies aux articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum avant chaque tour du scrutin concerné est nécessaire (article 9 du décret du 9 décembre 2014 précité) pour instruire et, le cas échéant, prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'est fait droit à la demande, pour la diffusion des résultats, que si celle-ci est présentée au moins quatre jours avant le scrutin.

Fait à, le/...../2024 à heures

Signature du déposant :